

MSR110 - SURFACE RÉÉQUIPÉE

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PO 2021-2027 CP 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	1.3	Le renforcement de la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs
MESURE(S)	7	Rééquipement de sites ou zones d'activités économiques
CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de résultat	
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition Plus développée	
UTILISÉ DANS FTJ	NON	
INDICATEUR CE	NON	

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	SURFACE RÉÉQUIPÉE
UNITÉ DE MESURE	M ²
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	s.o.
EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	s.o.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	Avec le MSR111 qui est utilisé pour les bâtiments alors que le MSR110 concerne les ZAE/sites
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Évolutif

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION

Surface de la ZAE ou du site qui a été rééquipé(e) au moyen d'actions d'aménagement ou d'équipement destinées à favoriser l'accueil d'entreprises et/ou une réhabilitation du territoire.

Action: intervention d'aménagement ou d'équipement permettant d'accroître l'attractivité et la compétitivité du territoire pour les investisseurs existants ou futurs. A titre d'exemples : investissements intelligents (ex. : TIC), intégration paysagère, renforcement de la durabilité, connectivité, requalification complète visant une mise à niveau d'ancien PAE, ...

Les actions de rééquipement pourront également être menées dans une optique « bas-carbone » : production en énergie

	renouvelable à destination des entreprises, infrastructures aux niveaux de performances énergétiques supérieures à la norme, infrastructures basées sur le réemploi de matériaux ou favorisant l'économie circulaire, équipements favorables à la résilience aux changements climatiques, projets intégrant dès la conception des mesures favorables à l'environnement (infrastructures vertes), intégration de clauses environnementales, ...
MÉTHODE DE CALCUL	<u>Valeur et année de référence</u> : correspond à la valeur de l'indicateur de résultat au début de la période de programmation, à une année précise. Elle doit permettre de représenter l'évolution visée depuis la valeur de référence vers l'objectif fixé pour l'indicateur. Pour cet indicateur, la valeur de référence, à l'année de référence 2021, est de 0.
	<u>Objectif 2029</u> : estimation de la superficie de la ZAE ou du site rééquipée au 31/12/2029.
	<u>Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné</u> : comptabilisation de la superficie de la ZAE ou du site rééquipée depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage.
	<u>Points d'attention</u> : <ul style="list-style-type: none"> • La valeur de l'objectif 2029 cumule les prévisions de résultat depuis le début du projet jusque 2029. • Un chantier d'aménagement/d'équipement (pour une actions -MSO13- prévue sur la ZAE/site) doit être complètement finalisé à la date de rapportage. • La valeur de l'indicateur « réalisé » reprend la valeur de ce qui a été réalisé depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage. • Si plusieurs actions sont prévues sur la même surface, la surface n'est comptabilisée qu'une fois.
SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Porteurs de projets/bénéficiaires directs
FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Semestrielle